

CVE EVRAZ

PETITE HYDROELECTRICITE SUR LE BREVON, A VAILLY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 5 OCTOBRE 2021

A VAILLY, HAUTE-SAVOIE



Changeons notre Vision de l'Énergie

Compte-rendu rédigé par Quelia (mandatée par CVE)

Synthèse de la réunion

Les participants

17 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du tourisme, de la pêche, d'associations environnementales et de la gestion des rivières sur le territoire. (Voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de l'avancement du projet
- Présentation des résultats des études géologique et environnementale
- Échanges sur l'information des habitants et les prochaines étapes

Calendrier

- 2021:
 - en amont des procédures administratives
 - démarrage de la phase de conception du projet
 - réalisation des études
- 2022-2023 : Démarches administratives et construction
- 2024 : Mise en service de l'installation

Information et dialogue

- 1^{ère} réunion du groupe de travail : 27 Avril 2021
- 2^{ème} réunion du groupe de travail : 5 octobre 2021
- Site internet <http://cve-evraz.energiedurable.info>
- Adresse mail dédiée cve-evraz@energiedurable.info
- Une enquête publique sera organisée par la Préfecture (probablement en 2022) après le dépôt de la demande d'autorisation administrative

Site d'implantation

Le projet de centrale hydroélectrique concerne 3 ouvrages principaux : une prise d'eau au lieu-dit les Charges d'en Haut, une conduite forcée acheminant l'eau, et un bâtiment usine au lieu-dit Evraz.

La stabilité du terrain à Vailly : Le glissement de terrain de Vailly est étudié et pris en compte dans l'élaboration du projet, l'objectif de CVE est de ne pas aggraver la situation actuelle et au contraire de contribuer à stabiliser les terrains avec la mise en place d'un système de drainage le long de la conduite forcée.

Les enjeux environnementaux : La doctrine Eviter Réduire Compenser (ERC) régit la prise en compte du milieu naturel. Les impacts doivent être évités au maximum, notamment en assurant de ne pas réduire l'alimentation en eau des zones humides.

Gestion de l'équilibre hydraulique : La conception des ouvrages permettra de maintenir un équilibre entre les zones dans lesquelles il faut éviter les infiltrations d'eau (zones de glissement) et les secteurs à maintenir en eau (zones humides).

Le débit réservé : Le débit qui sera réservé sera volontairement élevé pour rendre l'impact sur la vie aquatique moins prégnant. Des débats ont eu lieu sur ce sujet au cours des échanges.

Les étapes à venir : La demande d'autorisation devant les services de l'Etat pourra être effectuée début 2022.

Information des habitants : Une information dédiée aux habitants sera proposée avant la fin de l'année 2021 avec un point focus sur la stabilité du terrain notamment pour les habitants du Lavouet – permanence d'information tenue le 5 décembre 2021.

Tables des matières

<i>Synthèse de la réunion</i>	1
<i>Tables des matières.....</i>	2
<i>Les participants</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>Le projet.....</i>	4
<i>Stabilité du terrain</i>	5
⌚ La situation actuelle	5
⌚ Les études géologiques liées au projet	7
⌚ Sondages SP1 et SP2.....	7
⌚ Sondage SP3	8
⌚ La prise en compte du glissement dans le projet	9
<i>Les enjeux environnementaux.....</i>	11
⌚ Le débit réservé	13
<i>Les zones humides.....</i>	14
<i>Le changement climatique.....</i>	14
<i>Débat sur la transition écologique.....</i>	15
<i>Le tourisme.....</i>	15
<i>Calendrier et étapes à venir</i>	15
<i>Information et dialogue.....</i>	16
<i>Conclusion.....</i>	16
⌚ Suites à donner au groupe de travail.....	16

Les participants

17 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Yannick TRABICHER, Maire de Vailly

Jean-Marc BOUVIER, Conseiller municipal de Vailly, Hameau des Charges

Jacques LUTEL, conseiller municipal de Vailly, Hameau du Lavouet

Florent FAVRE, Conseiller municipal de Vailly et représentant d'Hydralpes

Acteurs environnementaux

Thomas GIL, Vice-président, SIAC

Acteurs associatifs

Simon HURÉ, Représentant, Transition d'enfer

Antoine BERGER, Transition d'enfer

Philippe CROLA, Président, AAPMACG – AAPPMA du Chablais Genevois

Daniel FILLON, Secrétaire AAPMACG – APPMA du Chablais Genevois

Didier GUERRAZ, Vice-président, Fédération de pêche de Haute-Savoie

Jésus GABIN, Chargé de mission, Fédération de pêche de Haute-Savoie

Porteurs du projet

Jean-Baptiste SALLE, Directeur, CVE Hydro

Marie-Laurence DE KERGORLAY, Ingénierie d'étude, CVE Hydro

Partenaires

Mr AUBRY, Agrestis

Umur OKYAY, Géologue

Animation

Constant DELATTE et Pauline GUIBERT, concertants, Quelia, mandatés par CVE pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

Isabelle CURT-COMPTE, Directrice, Office de Tourisme Intercommunal des Alpes du Léman

Eric VULLIEZ, Responsable de Secteur Chablais – Faucigny, Forêt domaniale du Brevon, ONF

Jean-Marc GIROD, premier adjoint, Vailly

Gilles BERGOEN et Guy VOISIN, Amicale des pêcheurs de Bellevaux

Jean-Paul AMOUDRY, SYANE

Autres organismes invités

Les mairies de Bellevaux, Lullin et Revroz étaient également invitées à la réunion.

Communauté de communes du Haut Chablais

Introduction

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de CVE (diapositives ci-après).

Le projet

PROJET CVE EVAZ

La prise d'eau

- Nouveau seuil à construire en aval immédiat
- Pas de création d'un nouvel obstacle à l'écoulement
- Extension de l'existant pour la stabilisation des berges



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

5 | CVE
Changeons notre Vision de l'Energie

A la suite des études menées pendant l'été 2021, CVE conclut à la nécessité de recréer un ouvrage au niveau de la prise d'eau. Deux options sont envisageables pour CVE :

- démonter le seuil existant pour en recréer un, mais cela entraînerait un risque de destabilisation des terrains.
- déplacer le seuil en aval, ce qui permettrait de renforcer les berges et stabiliser l'ensemble. Le niveau de la ligne d'eau ne serait alors pas modifié par rapport au seuil actuel.

PROJET CVE EVAZ

La bâtiment usine

- 2 turbines
- Réorganisation du bâtiment, surface plus importante
- Pas de piste d'accès à créer sur la berge



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

6 | CVE
Changeons notre Vision de l'Energie

CVE a déterminé également la nécessité d'installer 2 turbines : plus petites en poids qu'une seule machine (plus lourde) en raison des contraintes d'accès au site.

Question, Fédération de pêche : Est-ce que le débit réservé est modifié ?

Réponse, Jean-Baptiste SALLE : Non, ce sont les conditions du cours d'eau qui déterminent le débit réservé, pas les turbines (cf. p. 14) Marie-Laurence de KERGORLAY ajoute que le débit d'armement (c'est-à-dire le débit minimum pour le fonctionnement de la turbine) ne change pas non plus.

Stabilité du terrain

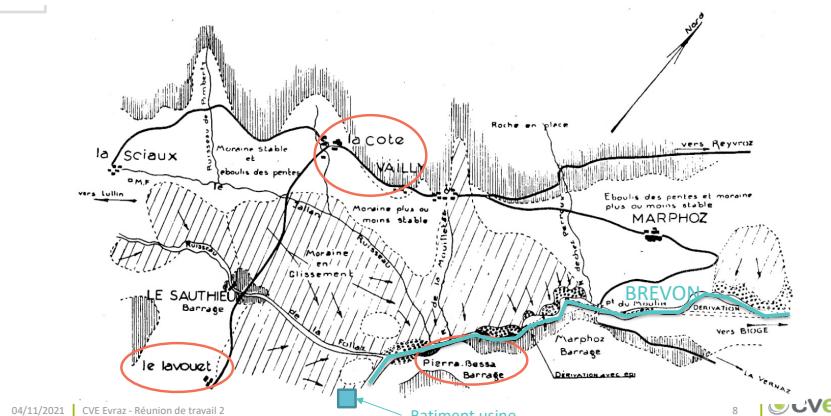
⇒ La situation actuelle

M. Umur OKYAY fonction et expert géologue Intervient à la demande de CVE pour répondre aux attentes des participants sur le sujet important de la stabilité du terrain.

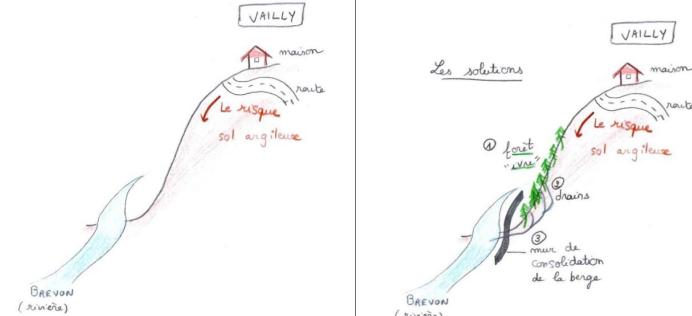
M. Umur OKYAY explique que le glissement de Vailly est un des plus étudié en France. Il est présent sur 400 hectares entre la Follaz et le Breyon.

Le projet CVE Evraz sera implanté en marge de la zone du glissement de terrain et la prise d'eau 2km plus au sud.

Une vallée particulièrement instable



Travaux de stabilisation

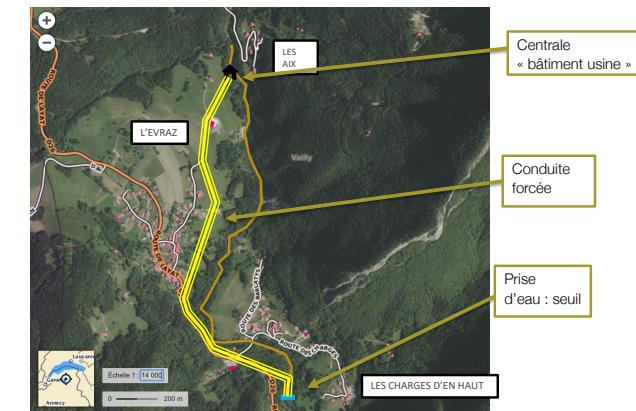


Le problème technique consiste à éliminer, dans la mesure du possible, les causes reconnues du glissement.

- Affouillement par les eaux du Brevon et de ses affluents.
 - Infiltration des eaux de pluie et de ruissellement.

04/11/2021 CVE Evraz - Réunion de travail

6



< Données cartographiques : © IGN, RGD 73-74, INSEE >

CVE
Changeons notre Vision de l'Énergie

Signes de mouvement

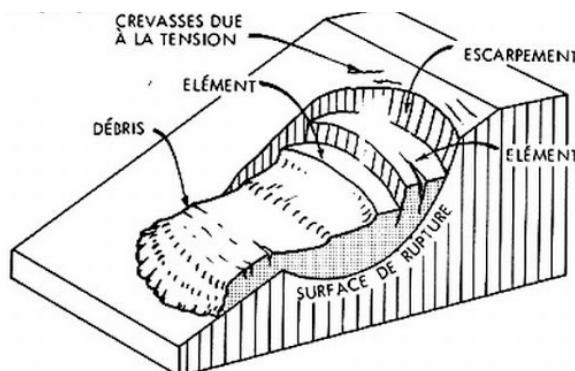


04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

11 |  Changeons notre Vision de l'Énergie

Les signes de mouvement sont visibles sur les photos, via : les zones d'affaissement, les racines d'arbres allongées, et les poteaux électriques inclinés.

Cinématique des glissements



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

12 |  Changeons notre Vision de l'Énergie

Origine des glissements

Les argiles glaciaires, parfaitement dures et stables quand elles sont sèches, forment une masse glissante et plus ou moins pâteuse lorsqu'elles sont imbibées d'eau.

Malgré l'imperméabilité naturelle de l'argile, les eaux de pluie et de ruissellement peuvent s'infiltrer à travers ces terrains à la faveur des zones sableuses ou graveleuses et des crevasses résultant du mouvement même de la masse.

Argile + Infiltration d'eau + Pente = Glissement

15 |  Changeons notre Vision de l'Énergie

M. OKYAY, Société WSP, Géotechnicien, précise qu'il est impossible de décrire précisément ni de prévoir les glissements : ce phénomène va durer pendant des milliers d'années. Il est également complexe de stabiliser définitivement la zone. En revanche, mettre en place des actions pour ne pas agraver l'état actuel est faisable.

⌚ Les études géologiques liées au projet

Un inclinomètre a été installé sur la zone pour déterminer la vitesse de glissement. Les relevés sont effectués sur une période de 2 ans.

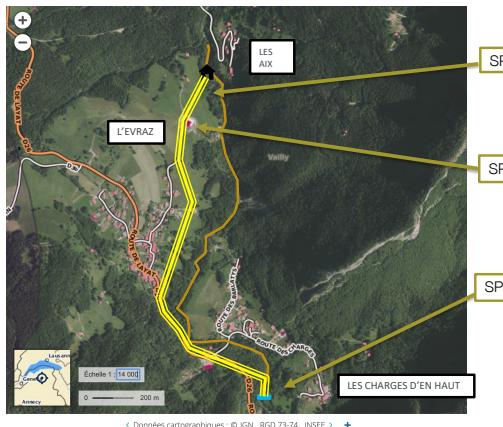
Sondages et essais de reconnaissance



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

16 | CVE
Changeons notre Vision de l'Énergie

Sondages et essais de reconnaissance



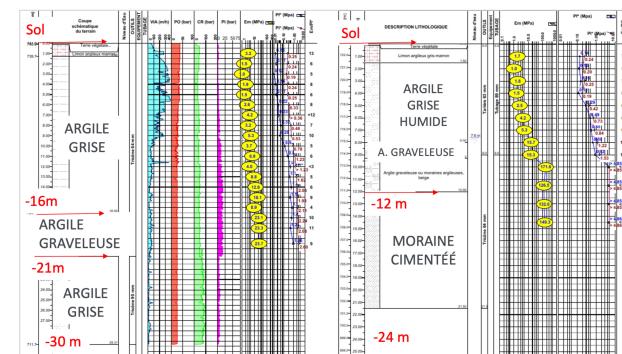
04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

17 | CVE
Changeons notre Vision de l'Énergie

⌚ Sondages SP1 et SP2

Sur les premiers sondages, l'argile est présente jusqu'à 30m de profondeur. De l'argile graveleuse est répertoriée entre les argiles molles et compactes. Si une infiltration d'eau a lieu dans la partie graveleuse, elle peut provoquer un glissement de la partie supérieure vers la vallée.

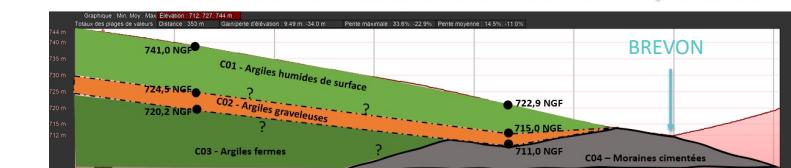
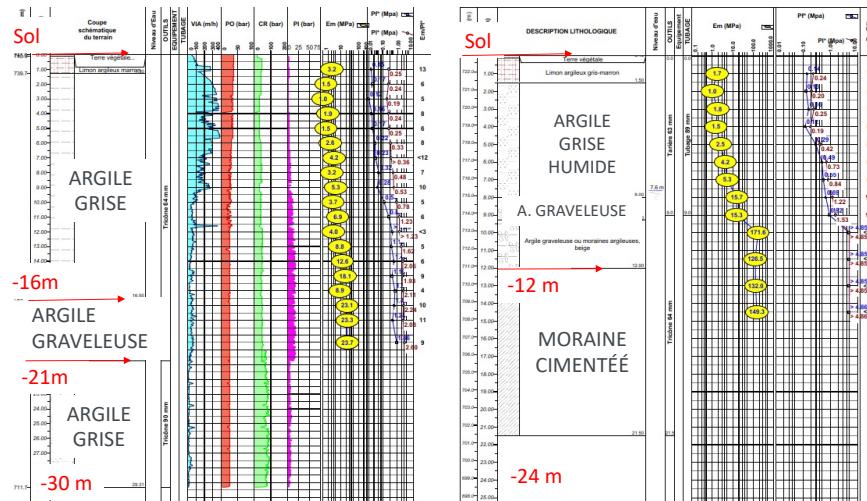
Résultats des sondages SP1 et SP2



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

18 | CVE
Changeons notre Vision de l'Énergie

CVE Evraz – Compte-rendu de la réunion de travail n°2 du 5 octobre 2021

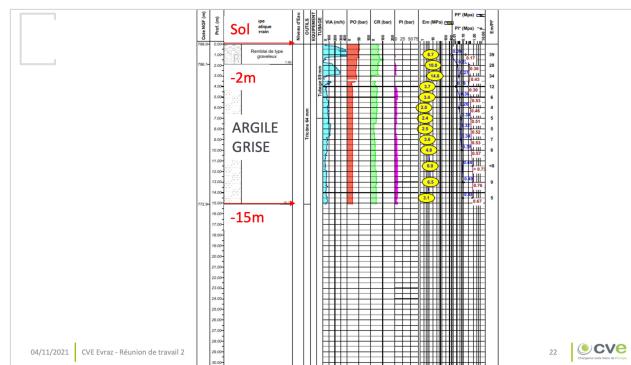


04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

⌚ Sondage SP3

Les résultats du SP3 montrent que de l'argile est présent sur le terrain. Toutefois, il n'existe pas de risque majeur, car les travaux effectués à cet endroit sont voués à stabiliser le terrain.

Résultats du sondage SP3



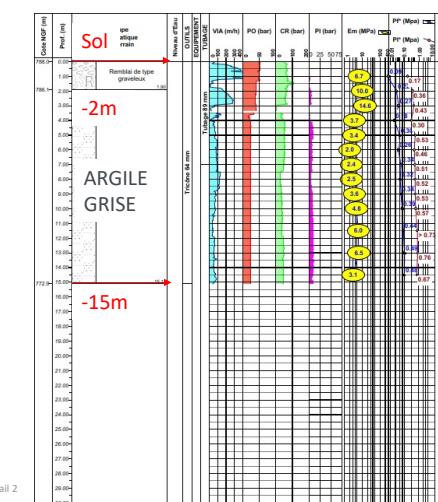
04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

21 | CVE



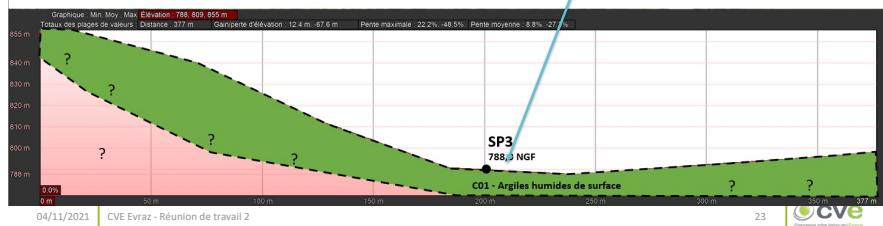
04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

21 | CVE



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

22 | CVE



⌚ La prise en compte du glissement dans le projet

Actions à éviter

- Glissements
- Ouverture des fouilles en temps pluvieux
- Infiltrations d'eau dans les argiles
- Travaux de déblaiement
- Rechargeement du sol
- Dévégétalisation

Actions à réaliser

- Assèchement des sols
- Protection des fouilles
- Drainage et étanchéité des surfaces
- Limitation des mouvements de terre
- Limitation de l'impact environnemental

Concrètement, que fait-on?

Maitriser les risques

- Ne pas aggraver la situation actuelle
- Continuer à stabiliser les terrains
- Suivre les déplacements et les ouvrages

OUVRAGES	ACTIONS
Prise d'eau	Stabilisation des berges
Conduite forcée	Construction d'une tranchée drainante et étanche
Centrale	Construction dans une zone stable

Quelques illustrations : Conduite forcée



Les géo membranes utilisées pour les conduites sont normées et conçues avec des matériaux granulaires.

Question, Florent FARVE, Conseiller municipal Vailly : Pourquoi n'y a-t-il eu que 3 sondages ? Pourquoi ne pas avoir effectué de sondage

au sein du village ou plus près du glissement, hors zone projet ? La conduite va-t-elle résister en cas de fort glissement ? La conduite ne risque-t-elle pas d'être rompue par les masses d'argile ?

Réponse, Umur OKYAY : La conduite a une flexibilité connue qui lui permet de résister à certains mouvements, mais elle peut rompre. En cas de rupture, les éléments drainant autour de la conduite permettent d'évacuer l'eau relâchée vers des exutoires prévus.

Le risque de rupture est traité car il peut arriver dans 2 ans comme dans 200 ans.

A ce sujet, Mme TRABCIHET rappelle que des maisons sont construites sur des zones identifiées préalablement comme à risque.

Umur OKYAY : Les sondages sont réalisés en fonction des données historiques sur la présence de l'argile. L'ensemble de la zone est traité comme une zone à risque. Le but des sondages est d'éliminer des zones à risques. Or, dans ce projet, on part du principe qu'il faut protéger l'ensemble du territoire d'implantation du projet.

Question, Transition d'Enfer : Quels moyens sont utilisés pour analyser le glissement ? Il existe des méthodes fondées sur la comparaison des MNT (modèles numériques de terrain) pour obtenir l'évolution du glissement en 3D, peuvent-elles être utilisées ?

Réponse, Umur OLYAY : Ce n'est pas la totalité du site qui est analysée, uniquement des points. Le travail sur le modèle numérique est possible mais inutile à Vailly car « *le glissement est déjà connu* ».

Question, Transition d'enfer et Fédération de pêche de Haute-Savoie :
Est-ce-qu'il y a une zone à risques ?

Jean-Baptiste SALLE rappelle que le risque « zéro » n'existe pas c'est pour cela que le projet intègre le risque de glissement.

Des mesures sont prises pour anticiper ces risques : le contrôle du déplacement de la conduite (monitoring), l'élasticité de la conduite et la tranchée drainante qui permettra d'évacuer l'eau en cas de rupture.

D'autres questions sont posées par les acteurs associatifs et Florent FAVRE, conseiller municipal de Vailly : Est-il possible d'implanter un dispositif d'arrêt à 1 ou 2 endroits de la conduite pour éviter que la conduite ne se vide entièrement en cas de rupture ? La tranchée entraîne-t-elle un risque supplémentaire ?

Réponses, Umur OKYAY et Jean-Baptiste SALLE : L'infrastructure comprendra des points bas pour que l'évacuation éventuelle de l'eau se produise à plusieurs endroits de la conduite et non en un seul point. De plus, la tranchée de la conduite constituera un drain supplémentaire. Elle ne crée pas de poids supplémentaire (l'eau et la conduite sont plus légères que la terre qu'elles remplacent) et améliore la situation actuelle. Par ailleurs il existe un point haut entre la prise d'eau et la zone à risque, de fait, en cas de rupture, une partie de l'eau redescendra vers la prise d'eau et non dans la tranchée.

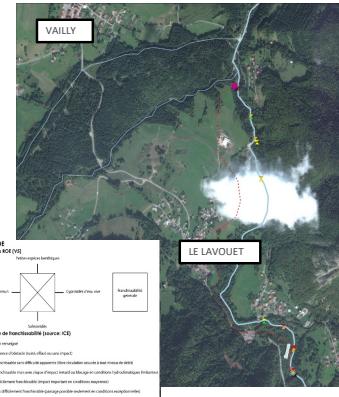
Suite à une question il est précisé qu'aucun gypse n'a été retrouvé sur la zone d'étude du projet.

Les enjeux environnementaux

ENVIRONNEMENT

Le milieu aquatique :

- Bon état écologique et physico-chimique.
- Fréquentes frayères potentielles pour la truite et le Chabot.
- 11 obstacles (dont 7 artificiels) à la continuité du cours d'eau. Plusieurs infranchissables à la montaison pour la truite.
- Peuplement piscicole constaté : Truite commune et Chabot (tronçons amont). + vairon et loche franche (tronçon aval).
- Etat des peuplements défini comme « altéré » à « perturbé » par rapport au peuplement théorique du Chabot (presque conforme pour la truite).
- Habitats piscicoles très favorables.
- Reproduction naturelle effective de la truite.



28 | CVE

04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

La Fédération de pêche de la Haute-Savoie indique que des inventaires sont réalisés chaque année sur la population de truites. Le Brevon fait partie de 25% des sites du département présentant les meilleurs résultats pour le développement des truites.

M. JESUS rappelle également que sur le Brevon, il existe déjà 3 seuils infranchissables pour les poissons.

AGRESTIS précise qu'ils ont travaillé avec TERO pour les études hydrobiologiques.

ENVIRONNEMENT

Le milieu terrestre :

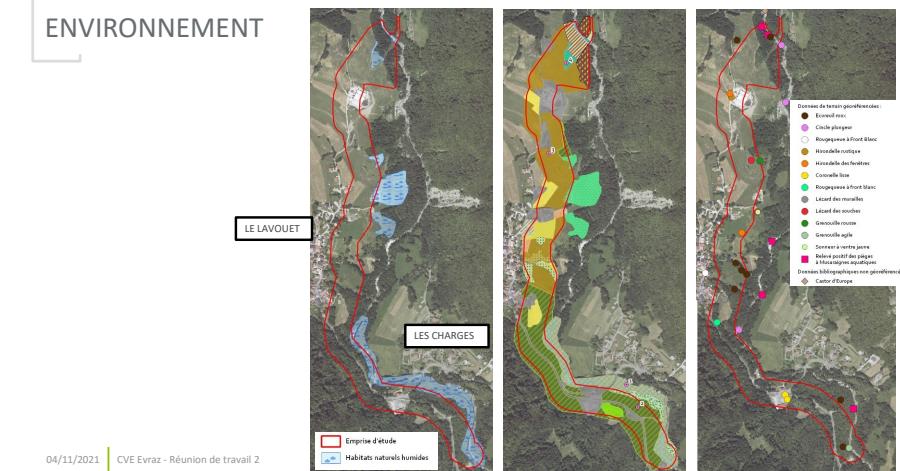
- Des zones humides : les éviter le plus possible et conserver leur fonctionnement hydraulique.
- Pas de flore patrimoniale. Mais présence de stations d'espèce exotique envahissante.
- Faune patrimoniale, dont :



29 | CVE

04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

ENVIRONNEMENT



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

Les oiseaux doivent être pris en compte pendant la période des travaux principalement. AGRESTIS et Madame TRABICHE rappellent que les échanges ont été nombreux avec l'ONF sur ces questions.

CVE Evraz – Compte-rendu de la réunion de travail n°2 du 5 octobre 2021

ENVIRONNEMENT

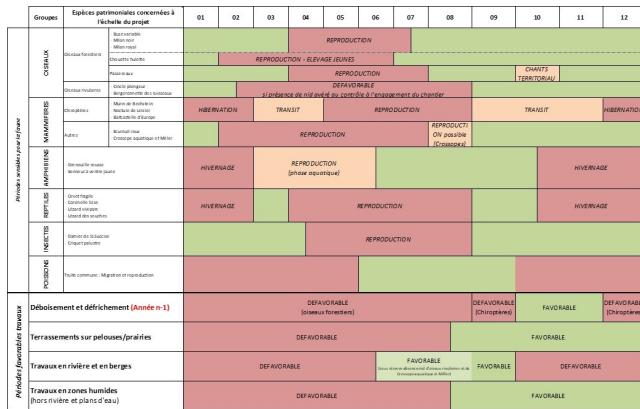
Adaptation du projet, des conditions de sa mise en œuvre et de son exploitation :

- **EVITER** les effets :
 - ✓ **Adaptation de l'implantation**
 - ✓ Calendrier de travaux adaptés aux sensibilités écologiques
 - ✓ **Préservation du fonctionnement hydraulique des zones humides**

04/11/2021 CVE Evraz - Réunion de travail 2

32

ENVIRONNEMENT



04/11/2021 | CYE Eyraz - Réunion de travail 2

33 | CVE

ENVIRONNEMENT

Adaptation du projet, des conditions de sa mise en œuvre et de son exploitation :

- **REDUIRE** les effets :
 - ✓ Adaptation du débit réservé au Débit Minimum Biologique.
 - ✓ Mise en défend des habitats naturels sensibles, capture déplacement d'espèces (dont pêche de sauvetage).
 - ✓ Contrôle de présence d'espèces dans les berges.
 - ✓ Remise en état des milieux remaniés.
 - ✓ Création de zones de refuges pour les reptiles.
 - ✓ Dispositif de gestion des risques de rejets polluants vers les eaux et les sols.

04/11/2021

34



Filets protection amphibiens



Etrépage de prairies

ENVIRONNEMENT

Adaptation du projet, des conditions de sa mise en œuvre et de son exploitation :

- **COMPENSER** les effets :
Création et restauration d'environ 2 500 m² de zones humides (habitat boisé de bord de cours d'eau – en cours d'évaluation avec l'ONF).
 - Encadrement opérationnel par un écologue et hydrobiologiste en phase chantier.
 - Suivi de l'efficacité des mesures, après mise en exploitation.

04/11/2021 | CYE Eyraz - Réunion de travail 2

35 | CVE



Filets protection amphibiens



57

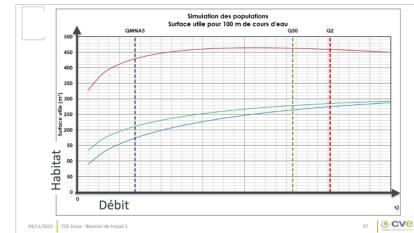
AGRESTIS rappelle avec insistance qu'avant de compenser et réduire, la démarche consiste à éviter les impacts : déviation du tracé de conduite et mise en place d'un calendrier de travaux pour éviter les impacts sur le milieu naturel.

⌚ Le débit réservé

ENVIRONNEMENT

Calcul du Débit Minimum Biologique pour définir le débit réservé à maintenir dans le cours d'eau :

- Echanges avec la DDT et l'OFB sur la validité de la méthode à retenir au regard de l'inventaire piscicole et des caractéristiques du cours d'eau.
- Evaluation des effets de la variation des débits sur la variation des habitats piscicoles : Méthode ESTIMAB retenue.



04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

36 | CVE
Changeons notre Vision de l'Énergie

AGRESTIS précise que l'étude DMB (Débit minimum biologique) a été effectuée.

Question, Fédération de pêche de Haute-Savoie : Est-ce qu'une compensation est prévue pour pallier une perte de débit ?

Réponse, AGRESTIS : La méthode de calcul du DMB a été validée avec l'Office Français de la Biodiversité. Dès le début des études CVE avait conscience que la valeur de débit réservé issue de l'étude DMB serait supérieure au 1/10^{ème} du module (valeur réglementaire minimale en France).

Fédération de pêche de Haute-Savoie : Avec quelles données le débit réservé est-il calculé ? Avez-vous comparé vos données avec d'autres cours d'eau et dans le temps ?

Réponse, CVE : Marie-Laurence de KERGORLAY explique qu'une station hydrométrique a été installée sur un seuil de restauration des terrains de montagne (barrage). Les données sont collectées en

temps réel depuis fin 2019. Les données sont d'abord comparées avec celles disponibles sur la Dranse de Morzine. Au-delà de 30 ans les données ne sont pas fiables.

Certains participants souhaitent savoir combien il y a de jours en débit réservé et en surverse. Les études ne permettent pas encore de répondre à cette question.

Fédération de Pêche : Le débit sera-t-il impactant ?

Réponse, AGRESTIS : A partir du moment où il y a un projet hydro-électrique, il y aura toujours un impact. Le but est de le réduire pour arriver à un effet résiduel minimum, qui ne met pas en péril la population de l'espèce, ni son habitat (ici, la truite).

Madame TRABICHER : Est-ce qu'il y a des retours sur l'impact piscicole sur d'autres centrales hydro-électriques ? Un suivi sur Pierra Besse par exemple ?

Florent FAVRE indique qu'un suivi est effectué tous les 5 ans sur la centrale de Pierra Besse.

La Fédération de pêche met en garde sur le nombre d'installations en Haute-Savoie, dont celles de EDF, qui ne sont pas sans impact sur le milieu naturel. Le suivi de L'Ugine a montré une perte de biodiversité très importante selon la fédération.

Question, Madame TRABICHER : Avez-vous des retours sur le suivi des centrales ?

Fédération de pêche : Non pas à ce stade.

Constant DELATTE : Quels sont vos attentes en tant que fédération de pêche ?

Réponse de la fédération de pêche : La question se pose plutôt sur ce qu'on veut conserver : la population vit même s'il y a des

infranchissables aujourd’hui, entre les seuils. La question se pose donc de parler d’une installation rentable plutôt que vivable pour les populations.

Jean-Baptiste SALLE rappelle que la question est : « *Est-ce que l'équilibre biologique est compatible avec le projet ? Si oui, le projet peut se faire et si non, non.* »

Les zones humides

AGRESTIS rappelle que l’objectif est d’éviter au maximum les lieux des zones humides pour conserver leur fonctionnement hydraulique.

En effet, le drainage le long de la tranchée de la conduite ne doit pas bloquer l’eau ni assécher le terrain des zones humides. La conservation de la « *transparence hydraulique* » est essentielle.

L’équipe CVE Hydro a conscience des enjeux contradictoires entre la volonté de drainer pour préserver la stabilité du terrain et la volonté de préserver les zones humides existantes.

Tous les participants conviennent que ces enjeux sont en apparence contradictoires et doivent être tous deux préservés dans le cadre du projet.

- ➔ AGRESTIS rappelle que la tranchée drainante protège la conduite et permet d’évacuer l’eau qui arrive dans la tranchée sans assécher son environnement.
- ➔ Le SIAC rappelle que les études devront être très précises sur les zones humides, notamment pour les services de l’État.

Un dernier point de vigilance est apporté par les acteurs sur les compensations de zones humides. Si la création de nouvelles zones

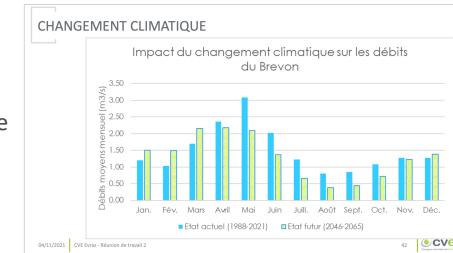
humides est prévue dans le cadre de la compensation celles-ci doivent être surveillées de près pour éviter qu’elles ne s’assèchent dans les années suivantes. L’entretien et le suivi de ces nouvelles zones humides est essentiel.

Le changement climatique

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ressource en eau

- Etude EXPLORE 2070 sur la ressource en eau
- 1 fiche disponible sur la Dranse de Morzine
- Hypothèses : même impact sur le Brevon que sur la Dranse



04/11/2021 | CVE Dran - Réunion de travail 2

41 | CVE

Les hypothèses d’impact du changement climatique prévoient :

- une augmentation de la pluviométrie en hiver
- une période d’été plus marquée.

Ces données sont prises en compte dans l’établissement du projet et du plan d’affaires.

AGRESTIS précise que les risques de changements du niveau d’eau et de sa température ont été pris en compte, même si la courbe du changement climatique est très complexe à intégrer dans le modèle de calcul du débit réservé.

Madame TRABICHEZ rappelle que l'impact du changement climatique sur le cours d'eau aura lieu même sans l'hydroélectricité.

Débat sur la transition écologique

L'association Transition d'Enfer pose plusieurs questions : quel est l'intérêt de la transition énergétique face à la biodiversité ? Est-ce que cela est pertinent de produire encore davantage d'électricité ?

A ce sujet, plusieurs participants rappellent que ce débat dépasse le projet.

CVE précise qu'ils ont pour objectif et finalité de produire l'énergie de manière décarbonnée.

Le tourisme

TOURISME

- CVE est ouvert pour inscrire la future centrale dans une logique de tourisme industriel
- CVE prêt à collaborer sur un parcours pédagogique autour de l'hydroélectricité
- CVE s'engage à assurer l'ouverture de la centrale pendant les Journées du Patrimoine ou autres manifestations du territoire

04/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2



Exemples de panneaux pédagogiques réalisés pour des centrales CVE

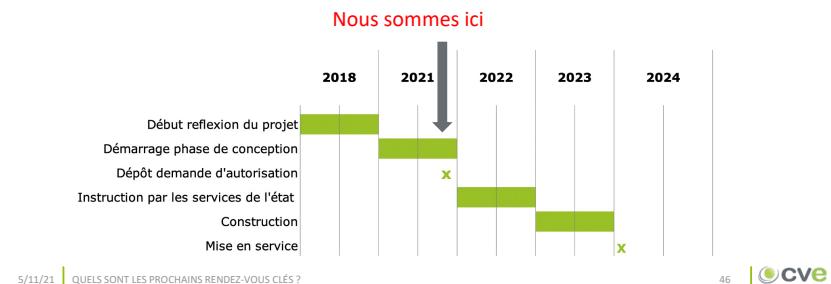
44 | CVE

L'APPMA met en garde contre la perte du tourisme pêche au profit d'autres régions et questionne l'intérêt de la mise en place d'un tourisme dit « *industriel* ».

Calendrier et étapes à venir

CALENDRIER ET ÉTAPES À VENIR

- ❖ Fin 2021 : dépôt de la demande d'autorisation auprès des services de l'État
- ❖ 2022 : Instruction par les services de l'Etat puis **Enquête publique**
- ❖ 2023 : Construction



Information et dialogue

Constant DELATTE demande si les informations apportées sur le sujet du glissement de terrain sont claires et complètes.

Le représentant du hameau du Lavouët répond que les interrogations des habitants portent surtout sur l'intégration de ce paramètre dans la construction du projet.

Les discussions portent ainsi sur la manière d'informer les habitants du projet et sur le glissement de terrain.

Florent FAVRE et Madame TRABICHE rappellent la transparence de la Mairie sur les projets.

Un temps d'information ouvert à l'ensemble du village est donc à prévoir sur le projet et particulièrement sur le sujet du glissement de terrain (plus particulièrement destiné aux habitants du Lavouët).

L'apport du géotechnicien Umur OKYAY sur la prise en compte du glissement de terrain propre à Vailly a été apprécié. Les participants souhaitent reconduire cette séance d'information directement avec les habitants.

Suite à ces discussions une permanence publique d'information a été organisée le 2 décembre 2021, à cette occasion une réunion publique de présentation des enjeux autour du glissement de terrain en lien avec la conduite a été animée par Umur OKYAY. Pour plus de détails voir : [https://cve-evraz.energiedurable.info/décembre-2021-permanence-d-information/](https://cve-evraz.energiedurable.info/decembre-2021-permanence-d-information/)

Question sédimentaire

ENVIRONNEMENT

Transport solide

- Retenue déjà en place due au seuil RTM
 - Nouvelle petite retenue de faible capacité de rétention 400m³ vs transport solide 54 000 m³/an
 - Dessaleur rempli par des fines, faible capacité 50m³ et dessablage régulier (en période de moyennes et hautes eaux)
- Pas de stockage à l'échelle du bassin impact sur le transport solide faible

05/11/2021 | CVE Evraz - Réunion de travail 2

39 | CVE

Changeons notre Vision de l'Energie

Conclusion

Les échanges entre les différents participants ont été riches de débats. Il est convenu que CVE pourra continuer à échanger avec la Fédération de Pêche et le SIAC sur les sujets liés au Brevon, aux sédiments et à sa population piscicole notamment.

➡ Suites à donner au groupe de travail

Une permanence d'information sera organisée à Vailly au début du mois de décembre, afin d'informer la population sur le glissement de terrain et les étapes suivantes du calendrier, notamment le dépôt de la demande d'autorisation.